



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de La Réunion

Saint Denis, le 16 août 2007

AVIS relatif à l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs de 2^{ème} classe (femmes et hommes) pour la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la REUNION

Nombre de postes à pourvoir :

Le nombre de postes à pourvoir avant la fin de l'année 2007 est fixé à **2**.

Contenu du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature comprennent :

- un formulaire d'inscription à retirer auprès de la **D.D.T.E.F.P** – 112 Rue de la République
Saint Denis
- une lettre de candidature motivée,
- un curriculum vitae détaillé incluant le niveau scolaire, les formations suivies ainsi que les emplois occupés au sein d'un service public en précisant leur durée et leur nature.

Modalités d'inscription :

L'ouverture des inscriptions est fixée au **17 août 2007**.

La clôture des inscriptions est fixée le **17 septembre 2007, terme de rigueur**.

Les candidats peuvent s'inscrire :

Exclusivement par voie postale (formulaire d'inscription + lettre de candidature + curriculum vitae) **au plus tard le 17 septembre, à minuit (le cachet de la poste faisant foi)** à l'adresse suivante :

**Monsieur le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle
Bureau des Formations, Examens et Concours
Recrutement sans concours d'Adjoints Administratifs
112 Rue de la République
97488 Saint Denis CEDEX**

Tout dossier posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent téléphoner au : **0262.94.08.26**
0262.94.07.73

La nature et le déroulement de la sélection :

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature.

Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus.

La liste des candidats convoqués à l'entretien sera publiée au plus tard le **01 octobre 2007**.

La liste des candidats déclarés aptes au recrutement à l'issue de l'entretien sera publiée au plus tard le **09 novembre 2007**.

Les candidats non déclarés aptes au recrutement à l'issue des auditions, ceux non convoqués à l'entretien ainsi que ceux dont le dossier aura été déclaré irrecevable seront informés par écrit.